

RAPID'INFOS

Mairie de Benney

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tél/fax : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet: benney.fr



Commune de Benney

commune_de_benney



Panneau Pocket, Benney.

Permanence du secrétariat : **mardi de 10h00 à 11h30 et jeudi de 16h30 à 18h (maire & adjoints : 19h).**

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

DECEMBRE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers présents en exercice : 14

Présents : 10 + 2 procurations

Date de convocation et d'affichage : 12/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN et François SIEBERT.

Excusés : Sébastien RASPADO qui donne pouvoir à Serge ROMAIN,
Jean-Philippe THOMASSIN qui donne pouvoir à Gaëlle DUSSAUCY.
Aurélie BEUVELOT et André THOUVENIN.

Julien BUJON a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 6 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Contrôle périodique du pont au-dessus de l'autoroute : marché de prestations de services auprès de MMD54 et autorisation donnée au maire.
- Renouvellement d'un contrat de travail à durée déterminée.
- Charte de gouvernance relative à la compétence assainissement collectif : CCPS.

DELIBERATION N°19-2025/ CONTROLE PERIODIQUE DU PONT AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE / MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES MMD54 ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

En décembre 2022, le conseil municipal a répondu favorablement au marché de prestations de services du pont au-dessus de l'autoroute, en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui se décompose en 3 phases :

- 1/ Visite d'inspection de l'ouvrage d'art,
- 2/ Engagement de la procédure "loi Didier",
- 3/ Accompagnement à la procédure rédactionnelle de la convention.

Afin de poursuivre cette prestation, MMD 54 nous propose une mission d'assistance technique, intitulée « inspection du pont de type visites triennales » pour un coût de 1.050 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le marché de prestations de services d'un montant HT de 1.050 €,
- De l'autoriser à signer tout document y afférent.

DELIBERATION N°20/2025 : RENOUVELLEMENT D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet arrive à échéance en date du 31 janvier 2026.

Il propose de le renouveler pour une durée de 4 années.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

1. Approuve le renouvellement du contrat d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2026, pour une durée déterminée de 4 ans renouvelables et à signer tout document y afférent.
2. Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

DELIBERATION N°21/2025 : CHARTE DE GOUVERNANCE/COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le maire fait part au conseil de la charte de gouvernance de la communauté de communes du pays du Saintois, relative à l'exercice de la compétence assainissement collectif.

Ce document structurant définit les principes et les modalités de gouvernance de cette compétence à partir du 1^{er} janvier 2026. Il garantit une gestion efficace, solidaire, transparente et durable.

Le conseil municipal **prend acte à l'unanimité** de la charte de gouvernance, adoptée par la CCPS, le 25 septembre 2025.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

- **DOB 2026 (débat d'orientation budgétaire)** : après avoir présenté les projets répertoriés par la commission travaux, qui s'est réunie le 13 décembre dernier, ceux-ci seront débattus lors du Budget 2026. **Les conseillers ont pris acte du DOB 2026.**
- **RPQS (rapport sur le prix et la qualité des services) - eau potable et assainissement** : le conseil municipal **prend acte** de la communication des rapports qui ont été approuvés par les membres du comité syndical d'assainissement des fontaines du Madon ainsi que le comité syndical des eaux de Pulligny et du Saintois.
- **Récompense de fin d'année : cartes cadeaux :**
 - . Une carte cadeaux d'un montant de 190 € est offert à Sébastien COLIN, employé communal.
 - . En complément de son RIFSEEP, une carte cadeaux d'un montant de 160 € est octroyée à Christelle VIRION, secrétaire.
 - . Un colis sera offert à Patricia BIGARE, technicienne de surface.

Questions diverses :

- **Syndicat Mixte Scolaire de Bayon** : Sous l'égide de Mr le sous-préfet de Lunéville, s'est tenue une réunion d'information le 8 décembre à Bayon. L'annonce a été faite qu'à la suite de l'abandon par la CC3M de la compétence équipements sportifs, le syndicat Mixte Scolaire de Bayon doit être dissout par arrêté du Préfet de M&M. C'est la loi car le départ de la CC3M du SMS de Bayon modifie les statuts de celui-ci. Ce n'est plus un syndicat mixte mais un syndicat de communes. Dès lors, un nouveau syndicat de communes est à créer pour lequel chaque commune devra délibérer pour y adhérer. Les communes actuelles n'ont aucune obligation (les 15 communes du Saintois) d'y adhérer. Les collégiens continueront à aller à Bayon et les communes n'auront plus rien à payer, dixit le responsable aux collectivités territoriales de la préfecture.
- **Etude de sécurisation du village** : lors du dernier conseil municipal, le Bureau d'Etude Consilium a été recruté. Après une première rencontre en compagnie de MMD54, le diagnostic et l'APV, sont attendus pour fin janvier pour l'un et fin février pour l'autre. Une nouvelle rencontre est déjà programmée, le mercredi 7 janvier, in situ, à Benney.
- Le conseil municipal valide à l'**unanimité** le devis de l'Ets Vinot afin de **nettoyer la toiture et les voliges du bâtiment « local technique »** pour un montant de 1.144 € HT.

AUTRES INFOS

VŒUX 2026/

Les vœux du Maire se tiendront le vendredi 16 janvier 2026.
A cette occasion, les nouveaux diplômés seront récompensés.

Rendez-vous à la salle des fêtes à partir de 18h30.



JEUNES DIPLÔMÉS 2025/

Les adolescents ayant obtenu leur **premier diplôme en 2025** ont été invités à déposer, ou envoyer par mail à la mairie au format pdf, avant le 23 décembre, une copie de leur diplôme.

BENNEY INFOS 2025/

Le magazine annuel de la commune, **Benney'Infos 2025**, est en cours de réalisation. Il sera distribué au cours de la deuxième quinzaine de janvier 2026.



REPAS DES AÎNÉS/

Rendez-vous le 18 janvier 2026. Les membres de la commission Solidarité seront heureux de **vous accueillir à la salle des fêtes à partir de 12h00**.

COLIS DES AÎNÉS/

Ils seront distribués par les membres de la commission Solidarité **entre le 19 et 31 janvier**, pour la nouvelle année.

THEATRE/

VENDREDI 23 JANVIER à 20h30, Salle des Fêtes : « LA SOUPIÈRE »/



Tarifs/ Adultes 8€
Enfants (-12 ans) 4€

Paiement/ sur place – CB ou espèces

Réservation/ avant le 21 janvier

Tél /03 83 25 00 89

Message/ 07 70 39 61 77



FERMETURE DE LA MAIRIE/

L'accueil en mairie sera fermé du **24 décembre au 5 janvier**.

Durant cette période, aucun récépissé, ni enregistrement de dossier d'urbanisme, ne sera possible en mairie !

Merci d'utiliser la plateforme dématérialisée :

<https://terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr/quichet-unique/login>



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2026

Du 1^{er} janvier au 12 juin 2026

⚠ Changements au 15 juin

POUR MAÎTRISER VOTRE FACTURE, COMPOSTEZ !



712, rue Nicolas Cugnot 54230 Neuves-Maisons

secretariat@covalom.fr - 03.54.95.62.41

Horaires standard téléphonique

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h30 & 13h30-16h30

Mardi : 8h30-12h30

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte toutes les semaines



Présentez vos bacs ou sacs oranges, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h.

Bac noir avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir.

Lundi

AUTREY
BOUZANVILLE
BRALLEVILLE
DIARVILLE
FORCELLES-SOUS-GUGNEY
FRAISNES-EN-SAINTOIS
GERMONVILLE
GOVILLER
GRIPPORT
GUGNEY
HAMMEVILLE
HOUDELMONT
HOUDREVILLE
HOUSSEVILLE
JEVONCOURT
OMELMONT
PAREY-SAINT-CESAIRE
PRAYE
SAINT-FIRMIN
SAXON-SION
THEY-SOUS-VAUDEMONT
VITREY

Mardi

BAINVILLE-AUX-MIROIRS
CRANTENOY
LANEUVEVILLE-DVT-BAYON
LEBEUVILLE
LEMENIL-MITTRY
MANGONVILLE
NEUVILLER-SUR-MOSELLE
ROVILLE-DVT-BAYON
SAINT-REMIMONT

Mercredi

AFFRACOURT
FORCELLES-ST-GORGON
HAROUE
ORMES-ET-VILLE
QUEVILLONCOURT
TANTONVILLE
VAUDEVILLE
VAUDIGNY
XIROCOURT

Jeudi

BENNEY
CEINTREY
CLEREY-SUR-BRENON
GERBECOURT-ET-HALEMONT
LEMAINVILLE
VOINEMONT

Vendredi

CHAOUILLEY
DOMMARIE-EULMONT
ETREVAL
LALOEUF
(Pux, Velle, Souveraincourt)
OGNEVILLE
THOREY-LYAUTEY
VAUDEMONT
VEZELISE
VRONCOURT

*Pas de collecte d'ordures ménagères les jours fériés

- * lundi férié > collecte le mardi
- * mardi, mercredi, jeudi ou vendredi férié > collecte la veille du jour férié

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit COVALOM - Décembre 2025 - Impression Imprimante Moderne - Papier recyclé

POINTS TRI

Le conteneur est plein ? Prévenez nous et dirigez vous vers le point de collecte le plus proche.



Papier,
Carton
Tous les
papiers et
cartons se
recyclent



Verre
Tous les
emballages
en verre se recyclent



Plastique, métal
Tous les emballages
se trient
+ briques alimentaires



Déchets
séparés



Bien
vider



Emballages
uniquement



Textile
Tous les vêtements,
chaussures et linge de
maison se trient,
mêmes usés ou abimés



30 litres
fermé



liés par
paire



secs
propres

Où les trouver ?

- Points tri
- Composteurs partagés



CE QUE VOUS PAYEZ PAR AN

Part fixe frais de service + taille de bac + forfait levées		
Frais de service	Taille de bac	Nbr de levées compris (ou équivalence sacs ou abribac)
Nbr de personnes dans le foyer	Bac 120 L = 18 € Bac 240 L = 36 €	1 pers. = 19 € / 10 levées
1 pers. = 69,10 € 2 pers. = 138,20 € 3 pers. = 207,30 € 4 pers. = 276,40 € 5 pers. = 345,50 € 6 pers. = 414,60 €	OU Sac orange / abribac 1 à 3 pers. = 18 €/foyer 4 pers. et + = 36 €/foyer	2 pers. = 22,80 € / 12 levées 3 pers. = 22,80 € / 12 levées 4 pers. = 45,60 € / 12 levées 5 pers. = 45,60 € / 12 levées 6 pers. = 45,60 € / 12 levées
Résidence secondaire = 69,10 €		Résidence secondaire = 11,40 € / 6 levées

Part variable uniquement si vous avez des levées supplémentaires

En bac /levée supplémentaire	En sac orange / sac supplémentaire de 30L En abribac / apport supplémentaire de 30L
Bac 120 L = 1,90 € Bac 240 L = 3,80 €	= 0,48 €

5% des usagers déposent leur sac poubelle dans une corbeille de rue ou dans la nature pour économiser seulement 0,48 €, et risquent une amende de 1500 €, et vous ?

Des questions sur votre facturation ? Contactez la CC Pays du Saintois au 03 83 52 47 93
Un changement de situation ou un déménagement à signaler ?

Complétez l'un des formulaires adapté à votre situation :

<https://www.ccphysdusaintois.fr> rubrique « SERVICE AUX HABITANTS »

HORAIRES DE DÉCHETTERIE

D9C - Entre Omelmont et Tantonville

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h00 Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	12h00	Fermée	Fermée	Fermée	9h00 - 12h00	9h00 12h00
- 13h30 17h30	- 13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	- 17h30	Fermée
9h00 Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	12h00 13h30 18h30	la journée	Fermée	Fermée	9h00 12h00 -	9h00 12h00 Fermée

NOUVEAU : 20 passages annuels et 3m³ maximum par jour en déchetterie
Fermée les jours fériés



SUIVEZ-NOUS sur Facebook !

COVALOM - SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS



ecosystem
recycler c'est protéger

Infos Tri



Re_fashion



Valobat



Actualités



Animations

A partir du 15 juin 2026, le service de collecte des ordures ménagères et corps creux change/
Un ramassage des bacs noirs tous les 15 jours et un ramassage des éco-sacs « jaunes » à la porte toutes les semaines. **Les délégués de Benney n'ont pas voté cette délibération (1 contre – 1 abstention)** qui ne prend pas en compte les besoins hebdomadaires particuliers, ceux des écoles, crèches, entreprises, commerces, salles des fêtes, personnes âgées, familles nombreuses ... etc !

Délibération lors de la CCPS du 25/09/2025.

Réunion du Conseil Municipal – 18 décembre 2025